



Comment ça marche ?

1

Procurez-vous
un disque de stationnement
proposé gratuitement par
la collectivité de Saint-Martin

2

Indiquez
votre heure d'arrivée
sur le disque lorsque
vous stationnez
sur une place bleue

3

Positionnez
le disque sur le parebrise
de votre véhicule



DEFAUT DE DISQUE

=

CONTRAVENTION

+

RETRAIT DU VEHICULE



ZONE BLEUE

Un geste simple
pour faciliter
le stationnement
en centre-ville



Gratuit-Marigot

Durée limitée à 1h30
de stationnement

Du lundi au samedi
de 8h00 à 18h00



Collectivité de Saint-Martin

BP 374 - Marigot - 97150. • Accueil : 05 90 87 50 04
Dépliant réalisé par la Collectivité de Saint-Martin
Direction de la Communication
et Direction Transport & Réglementations
Imprimé par PRIM SERVICES

ZONE BLEUE

MARIGOT CENTRE

Rue de la République :	20 places
Boulevard de France :	63 places
Boulevard Hubert Petit :	22 places
Rue Général de Gaulle :	37 places
Rue Kennedy :	24 places



MAXI 1H30

9h00 - 18h00

Lundi - Samedi
Hors jours fériés

